

Petit Meaulne-Vitray



Bulletin municipal de décembre 2022

ÉDITORIAL DU MAIRE

Vers des économies !



Tout d'abord, un grand merci à Bernard, qui a tenu bon la barre de la mairie de Vitray pendant deux années. Sa "retraite" municipale ne l'empêche pas de rester actif dans la vie de la commune, nous permettant ainsi de le voir fréquemment et avec toujours le même plaisir.

2022 s'achève en demi-teinte sur Meaulne-Vitray, tant il est vrai que les événements nationaux et internationaux ont influencé la gestion de la commune. Ainsi l'obtention des subventions ne s'est pas faite aussi aisément que par le passé ; chaque contributeur ayant aussi eu à faire face aux mêmes événements. Si la Covid nous a ralenti dans le projet boulangerie, celui-ci est désormais bien engagé et les travaux devraient s'achever dans les délais prévus, au printemps 2023.

En revanche, deux autres projets ont été retardés du fait du report des subventions, à savoir les aménagements de la rue du Lavoir et de la route du Vernet ainsi que les travaux de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes de Vitray. Mais nos demandes ont été validées récemment et nous allons pouvoir reprendre ces projets.

Concernant les aménagements des rues, la reprise des travaux est prévue au printemps 2023. Parallèlement, il nous faudra avoir un œil attentif à la hausse des coûts de l'énergie qui non seulement impacte nos

dépenses de fonctionnement (électricité, chauffage, carburants) mais aussi les coûts d'investissement car les entreprises sont aussi atteintes.

Heureusement, depuis près de 20 ans, vos conseils municipaux ont œuvré à des travaux de rénovation des bâtiments communaux qui permettent de réduire les consommations (chaufferie au bois, isolation des combles et greniers, installation de double vitrage, mise en place de pompes à chaleur dans les nouveaux locaux). Les éclairages publics ont été remplacés par des éclairages LED. La commune n'a pas été impactée par la hausse considérable de certains contrats d'électricité (jusqu'à 300% pour certaines collectivités ou entreprises). Mais ne crions pas victoire : la plupart des énergies resteront coûteuses et nous devons travailler à de nouvelles solutions. C'est pourquoi un premier projet de panneaux photovoltaïques est prévu sur un bâtiment communal. Il nous faut consommer moins et moins cher.

C'est le message que je souhaite vous transmettre, avant tout dans l'intérêt de votre pouvoir d'achat. Nous devons réduire globalement toute consommation, notamment pour ce qui concerne les énergies traditionnelles dont les coûts risquent peu de repartir à la baisse.

C'est par des gestes simples que ces économies sont possibles car il est fort à craindre que de nouvelles hausses soient envisagées. Par exemple, le Syndicat des ordures ménagères de Montluçon dont nous dépendons a fait un terrible constat que vous retrouverez dans ce numéro. Nous risquons ainsi mathématiquement de voir la taxe augmenter.

L'économie sera le mot d'ordre de ces prochaines années. Votre municipalité s'y attachera dès 2023.

En attendant, le conseil et moi-même vous souhaitons les meilleures fêtes de fin d'année et espérons votre présence aux Vœux du maire et de l'équipe municipale qui auront lieu le samedi 7 janvier à 17h à la salle Alain Fournier.

Pierre-Marie Delanoy

ÉDITORIAL DE LA MAIRE DÉLÉGUÉE

L'année 2022 se termine avec son lot de difficultés !



Au niveau mondial, nous avons dû faire face à la guerre en Ukraine, aux différentes épidémies de la Covid pour laquelle nous devons continuer à respecter les gestes barrières, à la flambée des prix des matières premières et de l'énergie qui devient un réel problème pour l'ensemble de la population.

Au niveau local, nous avons dû répondre au départ de notre maire délégué de Vitray, Bernard Damoiseau, nous ne pouvons que le remercier de son implication durant ses mandats de conseiller puis ses quelques mois passés à la tête de la commune. Nous lui souhaitons une bonne santé.

L'année 2022 se termine aussi avec des souvenirs plus conviviaux et joyeux ! Le repas champêtre des aînés a pu avoir lieu à Vitray en juillet ainsi que le repas des aînés à Meaulne en novembre pour le plus grand plaisir des convives. Nous avons pu de nouveau assister à des manifestations organisées par les associations locales tant à Meaulne qu'à Vitray, la paëlla de l'ESOX, la brocante, la fête patronale, le coq au vin de Meaulne Animations, puis à Vitray le retour de la fête du brame organisée par Vitray Festivités ainsi qu'un week-end « Vitray à travers les âges » préparé par cette même association en collaboration avec la municipalité. Cet évènement a été très apprécié par la centaine de personnes présentes. Et bien d'autres festivités...

Nous continuons à travailler pour le bien-être de la population. Notre projet 2023 pour Vitray reste celui de la cuisine de la salle des fêtes, les travaux devraient démarrer courant 2ème trimestre. Nous envisageons également de réaménager la place de la mairie. Ces deux projets permettront à nos bâtiments d'être beaucoup plus utilisés même s'ils le sont déjà beaucoup plus que par le passé puisque diverses associations y viennent régulièrement. En particulier, l'atelier intergénérationnel qui a des activités tous les mardis puis certains samedis avec les enfants dans le cadre de « lire et faire lire » ou de jeux de société ou encore pour des ateliers cuisine. Nous avons également une association de co-working qui investit les lieux tous les jours de la semaine. S'y déroulent aussi des

assemblées générales ou des réunions et la distribution de la banque alimentaire tous les jeudis.

Des jeux dans le parc communal sont en cours d'installation.

La casa livres sous le préau attend les lecteurs, le principe est le même qu'à Meaulne, vous pouvez prendre un ou deux livres et repartir avec, puis les remettre ou en déposer un ou deux autres.

Les cartons pleins de manuels ne sont pas tolérés, nous n'avons pas suffisamment de place pour stocker ni pour nous substituer à une bibliothèque.

Nous travaillons également activement sur des projets de réduction d'énergie. Outre les panneaux solaires installés aux vestiaires du stade municipal, nous avons procédé au tri et au nettoyage du grenier de la mairie de Vitray afin de poser au sol des couches d'isolant. Pendant les fêtes de Noël, seul le sapin sera illuminé.

Concernant le grenier, nous avons déposé un certain nombre d'objets (cartes, vaisselle, tréteaux, chaises...) sous le préau, si des articles vous intéressent n'hésitez pas à vous servir.

Grâce à un prêt effectué par l'association Vitray Festivités, nous avons pu agrémenter les murs du couloir de la mairie (en cours), du secrétariat et de mon bureau. Vous pouvez aux heures d'ouverture de la mairie venir découvrir d'anciennes photos, de vieux plans, la liste des maires de la commune....

Enfin, je souhaite remercier les élus et le personnel communal pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

À tous, je souhaite une bonne année 2023.

Brigitte Touret



Exposition de photos dans les couloirs de la mairie de Vitray



Objets à prendre gratuitement sous le préau derrière la mairie de Vitray

CONCOURS PHOTO



Pascal BRUNY, 1^{er} au concours photo

Nous avons souhaité lancer un concours afin de diversifier les photos apparaissant dans le bulletin municipal. Pas de récompense financière, juste le plaisir de voir une belle photo représentant votre vision de la commune plébiscitée ! Nous en avons reçu plus d'une trentaine, toutes très belles, et le choix fut très difficile ! Malheureusement, quelques-unes furent disqualifiées car le format n'était pas celui requis, c'est-à-dire le format paysage, ou bien, elles furent envoyées trop tard.

Ne désespérez pas, nous renouvellerons ce concours pour les prochains bulletins municipaux !

Nous avons décidé d'organiser dans le futur une exposition de toutes les photos rassemblées.

Pour ce Petit Meaulne-Vitray de décembre 2022, après plusieurs tours de vote, la photo choisie pour l'en-tête a été prise par Pascal Bruny. Quatre autres, prises par Liliane Thiébaut, Philippe Chalmet, Janine Girard et Sylvain Demont ont été sélectionnées pour agrémenter ce bulletin. Félicitations aux 5 gagnants et bravo à tous les photographes qui nous ont envoyé leurs belles contributions !



Liliane THIEBAUD, 2^{ème} au concours photo

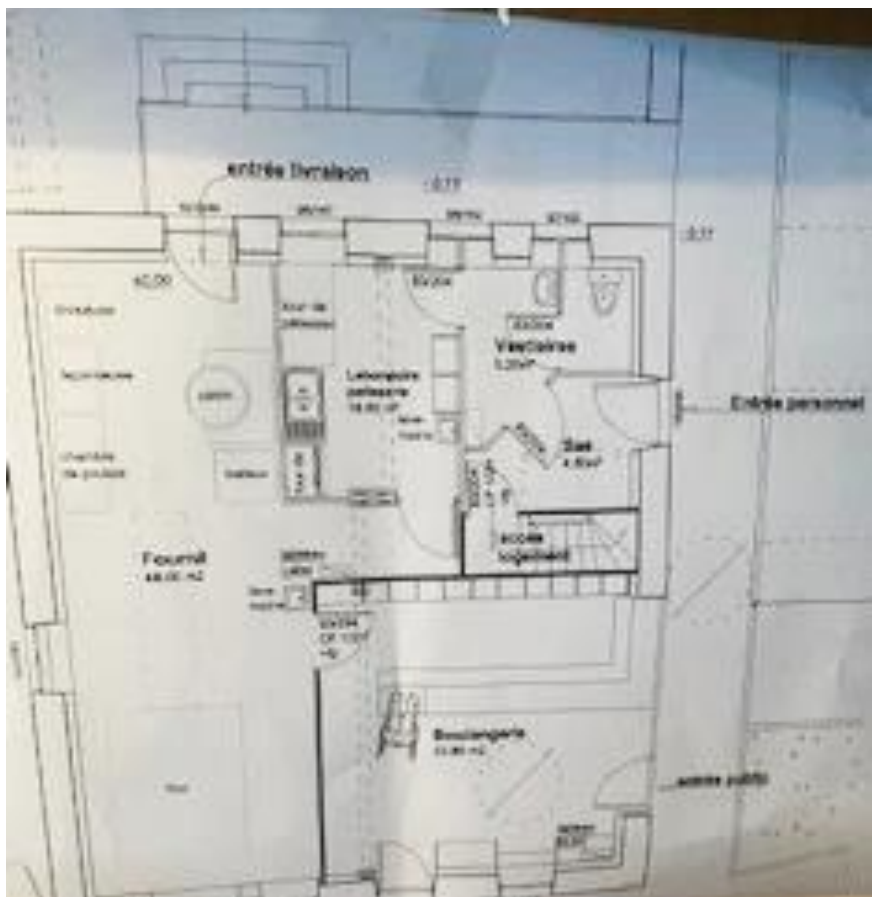
TRAVAUX- La future boulangerie

Les travaux ont commencé comme prévu à la mi-octobre. Pour rappel, ces travaux, subventionnés à hauteur de 280 000 € soit 75 % du total (achat du bâtiment et matériel compris), dureront 6 mois.

Les travaux de gros œuvre sont les premiers travaux à réaliser et des élus se réunissent toutes les semaines avec les artisans et l'architecte Mme Auroy.

La vitrine d'entrée se situera au niveau du parking, facilitant ainsi l'accès des personnes à mobilité réduite.

À noter que sur la cour arrière de la boulangerie, de nouvelles places de stationnement sont prévues pour les voitures des commerçants et de leurs employés, afin de permettre un turn-over régulier des clients sur les autres places les plus proches des commerces.



TRAVAUX - Rue du Lavoir

Les élus ont retenu le cabinet d'étude INFRALIM, basé en Creuse, pour l'aménagement de la rue du Lavoir (RD 145) et la route du Vernet (RD 312)

Les travaux d'aménagement ne sont que les derniers à réaliser. En effet, avant d'aménager la route, il a fallu penser à effectuer un diagnostic de tous les fluides enterrés mais aussi envisager quels réseaux aériens pouvaient être enfouis, pour réaliser si besoin les travaux en amont.

En cette fin d'année, ce sera chose faite ! Le département, suite à l'aménagement de la chaussée, réalisera l'enrobé qui constitue la couche de roulement au mois de mars en ce qui concerne la rue du Lavoir et au mois de septembre pour la route du Vernet.

La déviation engendrée par ces travaux a certainement été cause de désagréments pour nous tous ... mais notre commune aura ainsi effectué depuis 2005, le remplacement ou la réhabilitation de tous ses réseaux sur l'ensemble du bourg : 2005 place de la Mairie, 2008 carrefour du Cheval blanc, 2013 rue des Dames et place de l'Église, 2017 route du Vernet et 2022 rue du Lavoir

Les travaux d'aménagement de la rue du Lavoir et de la route du Vernet s'élèvent à 700 000 € et sont subventionnés à hauteur de 24 %.

PLUS DE SOBRIÉTÉ... POUR LES DÉCORATIONS LUMINEUSES DE FIN D'ANNÉE

L'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes), qui avait accordé trois étoiles à notre commune pour la qualité de son ciel nocturne, interpelle avant les fêtes de fin d'année les responsables publics et privés sur " la cohérence entre leurs pratiques des décorations lumineuses de fin d'année et nombre de leurs objectifs affichés de sobriété, comme leurs manifestations publiques d'inquiétude quant au tarif de l'électricité pour lequel ils demandent même des soutiens de l'Etat".

L'ANPCEN recommande d'adopter dans l'usage de ces éclairages de fin d'année, une plus grande sobriété lumineuse et énergétique ainsi qu'une approche beaucoup plus globale de leurs coûts et impacts.

C'est pour ces raisons que cette année, votre conseil municipal a décidé, avec pour objectif de préserver l'environnement mais également de limiter nos dépenses énergétiques, de ne décorer les bourgs qu'avec des guirlandes LED ou naturelles.

Vous verrez également des sapins de taille plus modeste à leurs emplacements habituels sur la place de l'Aumance et devant la mairie de Vitray ; eux seuls seront illuminés.

SUITE et FIN de la NUMÉROTATION

La numérotation de nos maisons et la pose de panneaux de rue (hors agglomération) arrivent à leur terme. Une dernière commande vient d'être effectuée en cette fin d'année pour les oublis et les derniers ajustements. Pour rappel, ces plaques de numéros, achetées par la commune, ont été distribuées en novembre 2021. Pour les retardataires, vos numéros sont à demander dans les deux mairies suivant votre adresse.

Pensez à notifier votre nouvelle adresse à tous vos fournisseurs, notamment pour les livraisons : encore trop de transporteurs ne trouvent pas votre domicile et viennent déposer leur colis en mairie !

À noter que la RD 157, la route de Hérisson, sera renommée Rue René et Pierre Acolas, en hommage à ces deux personnes qui ont œuvré pour Meaulne, le premier par le don d'un terrain pour la création du stade et le second par ses efforts, en tant que maire, pour obtenir l'implantation, avec son équipe municipale, de l'entreprise Berry Alloc sur la commune.



Sylvain DEMONT, 5^{ème} au concours photo

LA BOURBON'NET

Vous avez peut-être déjà vu la Bourbon'net, ce gros bus qui stationne près de nos deux mairies à l'initiative du Département pour apporter ponctuellement de l'aide à tout usage de l'informatique (démarches administratives, utilisation de tablettes, etc., et même d'une imprimante 3D).



Elle est venue pour un dernier passage le 28 novembre 2022 à Meaulne, et le circuit recommencera avec Vitray en 2023 :

- mardi 7 février : Vitray
- mardi 21 mars : Meaulne
- mardi 2 mai : Vitray
- mardi 13 juin : Meaulne
- mardi 25 juillet : Vitray

L'équipe de la Bourbon'NET vous accueille pour toute demande d'accompagnement dans vos démarches administratives en ligne, telles que Parcoursup, le remboursement des soins, les demandes de carte-grise/ permis de conduire, les demandes d'hébergement en maison de retraite, le changement d'adresse, la prise de rendez-vous avec les administrations, etc.

Accéder gratuitement aux équipements suivants, internet, tablettes, imprimante 3D, imprimante/scanner et bénéficiez de conseils sur l'utilisation de l'informatique, l'internet pour être à l'aise et découvrir de nouveaux services. Des formations individuelles ou en groupe sont proposées et ouvertes à tous.

Au plaisir de vous accueillir

Plus d'informations :
07 85 12 41 46 - bourbonnet@allier.fr
Retrouvez la carte de la tournée de la Bourbon'Net sur www.allier.fr

Création graphique : Direction de la Communication (CD33) - Photos : Adobe Stock - Impression : (CD33) - Mars 2022

Logos des partenaires :
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, FINANCES PUBLIQUES, CONSEILLER NUMÉRIQUE, pôle emploi, L'Assurance Maladie, ALLOCATIONS FAMILIALES, Carsat (Retraite & Santé au travail), santé famille retraite services.

2023 : VERS UNE “MAISON DE SANTÉ HORS LES MURS”

Le docteur Andy HUGONNIER, diplômé depuis le 30 juin 2022, a pris ses fonctions le 25 novembre, en collaboration avec le docteur Laure GOZARD. Le docteur HUGONNIER a été l'interne du docteur GOZARD : c'est très certainement ses deux stages de six mois chacun qui ont été à l'origine de son choix. Nous ne doutons pas qu'un nouvel interne viendra étoffer cette jeune équipe.

Grâce à cette deuxième installation, la “maison de santé hors les murs” est née ; elle permettra d'offrir une structure de santé de soins primaires non seulement à nos administrés mais aussi aux villages alentours, et de pallier en partie la désertification de nos campagnes.

À l'avenir, l'effort de la maison de santé sera orienté vers les villages de Hérisson, St Bonnet et Vallon. Ce choix est délibéré : il évite toute centralisation permettant de privilégier un village au dépend des autres.

L'offre de soins primaires à Meaulne-Vitray se compose donc ainsi : deux médecins généralistes, un chirurgien-dentiste, un pharmacien, un masseur-kinésithérapeute, deux infirmières.



Dr Andy Hugonnier au centre, entre Dr Laure Gozard et sa jeune interne

SEA Nord Rive Droite du Cher (Syndicat de l'eau et de l'assainissement) -TRAVAUX

- **pour l'ensemble du SEA**

Afin de satisfaire au mieux les besoins de ses abonnés, le SEA a investi en 2022 dans la rénovation de son réservoir principal, à savoir le réservoir du Plaix sur la commune de Meaulne-Vitray.

D'une capacité de 1200 m³, il s'agit d'un ouvrage central pour la distribution d'eau potable puisqu'il dessert, soit en direct soit par le biais d'autres réservoirs, 11 des 12 communes qui composent le syndicat.

Les travaux vont principalement consister à remplacer l'intégralité des conduites présentes par des canalisations inox pour plus de durabilité (canalisations et pièces de fontainerie) et refaire l'étanchéité des deux cuves du réservoir. À l'heure actuelle, un liner d'une vingtaine d'années assure l'étanchéité mais le temps est venu de le remplacer par de la résine, revêtement plus moderne et plus sûr.

Ces travaux, commencés au début du mois de novembre 2022, devront se terminer au plus tard en juin 2023, avant l'été, car durant toute cette période de travaux, seule une des deux cuves assurera l'alimentation des communes. Tout est et sera mis en œuvre pour que ce chantier impacte le moins possible la vie des abonnés.

Une étape difficile a déjà été réalisée : il s'agissait de remplacer intégralement la conduite d'alimentation du réservoir. Pendant ce laps de temps, il n'était plus possible de le recharger. L'opération s'est déroulée la nuit du 15 au 16 novembre et aucun incident de distribution n'a eu lieu.

Des coupures de faible durée seront à prévoir mais le SEA communiquera en amont pour gérer au mieux ces épisodes. La continuité de service est une priorité et le SEA demeurera présent aux côtés de ses abonnés.

Montant du chantier : 450 000 € ht
Durée des travaux : 7,5 mois

- **pour la commune de Meaulne-Vitray (Rue du Lavoir)**

La réfection de la rue du Lavoir (RD 145) a nécessité un diagnostic sur les différents réseaux d'eau (eau potable, assainissement et eau de pluie). Ce diagnostic a révélé plusieurs anomalies.

Le SEA qui a les compétences eau et assainissement a pris à sa charge ces travaux :

- assainissement = 57 366 € ttc
- eau potable = 68 592 € ttc
- la commune, qui a la compétence eau de pluie, a pris à sa charge les travaux sur le réseau d'eau de pluie pour un montant de 18 396 € ttc

Paiement de proximité : nous l'avons déjà signalé en 2020 mais il est bon de le rappeler car nous recevons encore beaucoup d'appels concernant les modalités de règlement de vos factures d'eau et d'assainissement. Bien sûr, tout est indiqué au verso de nos factures ! Nous souhaitons insister sur l'aspect pratique et sécurisé du paiement possible dans certains bureaux de tabac. Merci aux buralistes de Meaulne-Vitray, Hérisson, Cérilly, Saint-Bonnet-Tronçais et Vallon-en-Sully qui ont accepté de jouer le jeu ! Un service appréciable en zone rurale ! (Plus d'infos sur www.seavallon.fr)

GRIPPE AVIAIRE

Il a été instauré par la Préfecture une zone de contrôle, dont notre commune fait partie, mardi 1er novembre après la découverte de quatre cygnes décédés porteurs du gène de la grippe aviaire à Vallon-en-Sully. Puis la zone a été étendue le 17 novembre à 57 communes au total, à la suite de la confirmation d'un nouveau cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans la faune sauvage détecté sur la commune de Reugny. Nous ne savons pas encore quand cette zone de contrôle sera abolie.

Dans cette zone, diverses obligations, qui s'adressent **même aux particuliers possesseurs d'oiseaux ou de volailles** ont été mises en place

1/ Le recensement des détenteurs d'oiseaux : déclaration obligatoire, par les particuliers, des basses-cours et autres oiseaux captifs élevés en extérieur, auprès de leur mairie ; pour les professionnels, auprès de la Direction en charge de la protection des populations (DDETSP) de l'Allier.

2/ L'application stricte des mesures de biosécurité et la prévention par mise à l'abri de tous les oiseaux, détenus par des particuliers ou des professionnels, dans des bâtiments fermés ou sous des filets. Les points d'abreuvement et d'alimentation sont protégés de même.

3/ La limitation des mouvements et l'interdiction des rassemblements des volailles.

4/ La mise en place d'une surveillance renforcée volontaire dans les exploitations commerciales de plus de 250 oiseaux.

5/ L'activité cynégétique est soumise à certaines restrictions notamment pour le transport et le lâcher de gibier à plumes issu d'élevage.

ATTENTION : l'ensemble du public doit éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, des mares et des rivières) où stationnent les oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés. Il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher ni nourrir les oiseaux sauvages. Il est primordial de signaler toute découverte de cadavres d'oiseaux sauvages dont l'origine de la mortalité est inconnue à l'Office français de la biodiversité (OFB) Tél. : 04 70 48 06 04 ou la Fédération départementale des chasseurs (FDC) Tél. : 04 70 34 10 00.

Cette maladie n'affecte que les oiseaux ; la consommation de viande, œufs ou produits dérivés ne présente aucun risque pour l'homme.



Philippe CHALMET, 3^{ème} au concours photo

QUELQUES RAPPELS NÉCESSAIRES POUR LIMITER LES CONFLITS DE VOISINAGE

Débroussaillage

Tout propriétaire ou locataire est tenu de veiller à l'entretien de ses parcelles de terrain et de ses plantations. S'agissant des terrains non bâtis, c'est l'article L2213.25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui s'applique. L'entretien de ses parcelles est une obligation pour le propriétaire ou ses ayants-droits dès lors que le terrain est situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximale de 50 mètres d'habitations, dépendances ou autres. En cas de non-entretien et pour des motifs d'environnement, le maire peut déclencher une procédure obligeant le propriétaire à exécuter les travaux nécessaires de remise en état du terrain.

Plantations et limites de propriétés

Par plantation, on entend toute espèce d'arbres, arbrisseaux ou arbustes ; sont exclues les plantations en espaliers dès lors qu'elles ne dépassent pas la crête du mur.

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbustes ou arbrisseaux qu'à une distance minimale de 0,50 mètre de la limite parcellaire. La hauteur des plantations ne peut alors excéder 2 mètres ; cette limite disparaît lorsque les plantations sont établies à au moins 2 mètres de la limite des propriétés.

Lutte contre le bruit

Un arrêté préfectoral réglemente la lutte contre les bruits de voisinage qui figurent au nombre des nuisances de la vie en société. Il est donc indispensable de rappeler quelques règles de comportement à tenir, d'une part, à l'intérieur des propriétés, et d'autre part, vis à vis des animaux domestiques.

L'utilisation d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, débroussailleuse, scie mécanique...) n'est autorisée que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches de 10h à 12h.

De plus, les bruits émis à l'intérieur des propriétés tels que ceux qui proviennent de porte-voix, tirs d'artifices, pétards, armes à feu, moteurs à échappement libre sont interdits ou peuvent être soumis à une autorisation préalable, compte tenu du lieu et de l'heure.

Les propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes les mesures adéquates, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Cependant, certaines fêtes font l'objet d'une dérogation permanente, à savoir le Jour de l'an, la Fête nationale du 14 juillet, la Fête de la Musique, la Fête patronale annuelle de la commune.

Pour toutes les circonstances qui impliqueraient l'utilisation de matériel susceptible de produire des nuisances de la vie en société, il est indispensable de se renseigner auprès des services de la mairie.

LA FORÊT de TRONÇAIS

La forêt de Tronçais a été labellisée « Forêt d'Exception » fin 2017. Ce label est à renouveler tous les 5 ans.

Le dossier, qui met en valeur les atouts de la forêt et les actions de développement durable entreprises, a été porté par l'ONF représenté par le directeur de l'Agence Berry Bourbonnais qui gère la forêt de Tronçais avec Julien Patzourenkoff, responsable de l'Unité territoriale ONF de Tronçais, par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais avec son président Daniel Rondet et par l'Office de tourisme de la Vallée de Montluçon et du Cher, avec Chrystelle Blanchard. Chose faite et réussie fin novembre : notre forêt reste labellisée une forêt d'exception pour cinq nouvelles années.

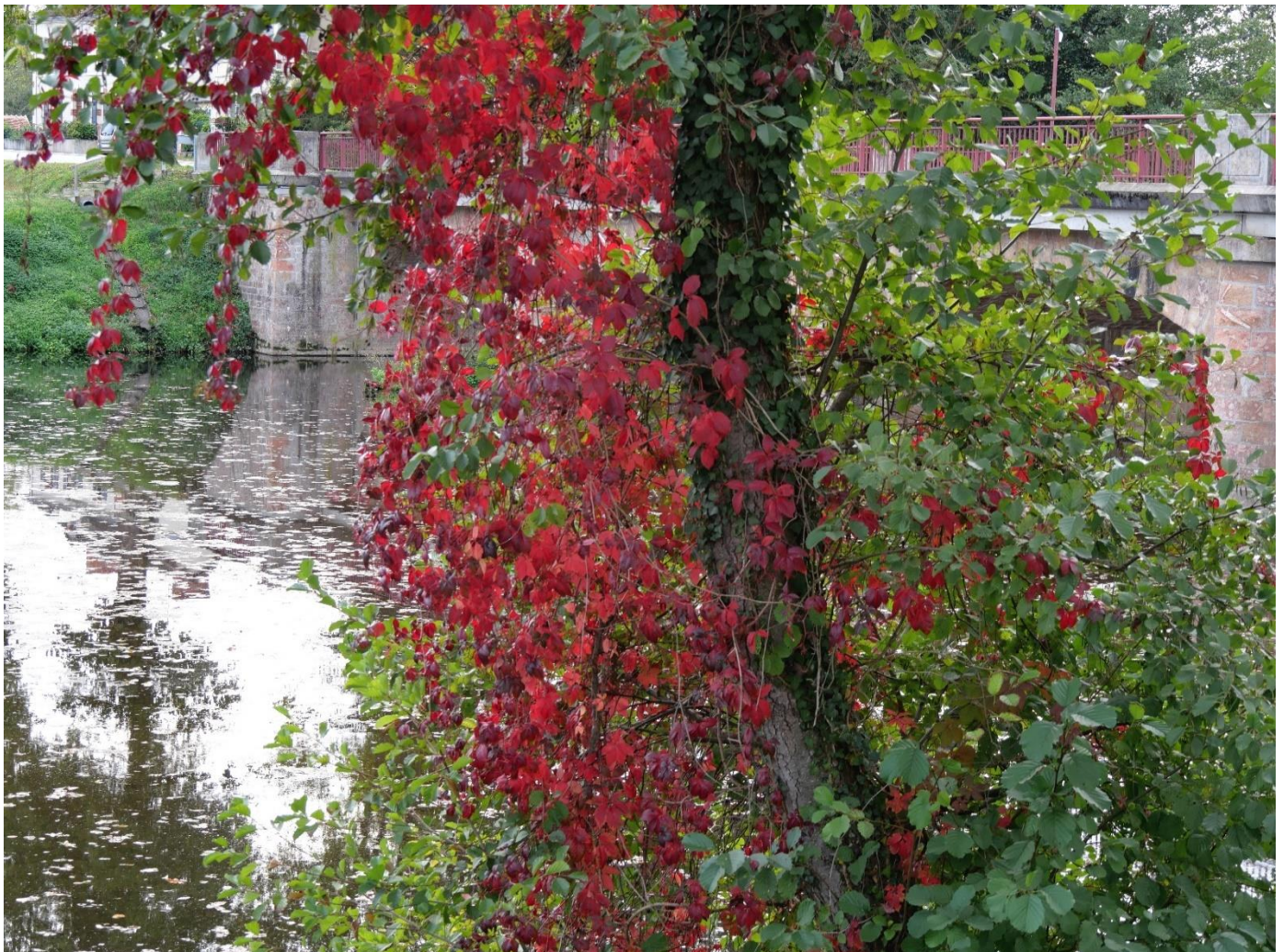
À noter : la futaie régulière de chênes, que Tronçais représente si bien, a été inscrite au « Patrimoine culturel immatériel de l'État ». Une cérémonie a célébré cette inscription, organisée par l'ONF à la salle des fêtes de Cérilly le 18 octobre, en présence de divers partenaires institutionnels, dont le représentant du ministre de la Culture.

À noter également : une vente aux enchères de bois de prestige, organisée par l'ONF, a eu lieu le 18 octobre au gymnase de Cérilly par internet, et en présentiel pour la première fois depuis le début de l'épidémie Covid. Il y avait 62 lots de bois issus de forêts domaniales, communales ou sectionales de l'Indre, du Cher et de l'Allier. Les

acheteurs représentaient des entreprises de toute taille (les Établissements Chignac ont remporté trois lots), les plus gros acheteurs étant liés à la transformation du bois en tonneaux.

Pour Tronçais, l'enchère la plus élevée est montée à 1.111.895 € ; un seul arbre, de 1m de diamètre, situé vers la Corne de Rollay, a été acheté pour plus de 25.000 € ; sur le territoire de notre commune, les chênes sur 14 ha près du Rond de la Croix de Vitray ont trouvé preneur pour plus de 300.000 €.

Certains critiquent une « exploitation aveugle » mais les forestiers connaissent parfaitement le peuplement de la forêt. Comme tout être vivant, les arbres croissent et atteignent leur apogée ; ensuite, ils régressent, perdent leur houppier (branches au sommet) et deviennent sujets à toutes sortes de maladies ainsi qu'aux méfaits de la sécheresse...



Janine GIRARD, 4^{ème} au concours photo

NOS ORDURES MÉNAGÈRES- LE SICTOM RÉGION MONTLUÇONNAISE

Le SICTOM RM, qui collecte nos ordures ménagères, doit faire face à des augmentations des coûts de l'énergie (pensez au nombre de camions qui tournent, aux machines qui trient nos déchets...) et d'autres fortes augmentations (collecte et traitement par des entreprises privées des déchets à recycler, etc. et même taxes de l'État !).

Voici le mot du Président du SICTOM, Jean-Pierre Moncilovic :

La vérité sur le tri, elle est simple.

Puisque certains, malgré tous les services que nous avons mis en place, continuent à ne pas trier, (nous avons tous un bac jaune, nous donnons gratuitement un composteur à chaque foyer, il y a sur notre territoire 400 colonnes de collecte du verre, nous avons 8 déchetteries plus une, mobile*, qui se déplace dans les communes) et bien nous payons tous pour leur mauvais comportement.

En 2022, nous aurions payé 1,8 millions d'€ de moins si tout le monde triait correctement.

En 2023, le coût de traitement va augmenter de 50 %. Si aucun progrès n'est fait, cela coûtera 2.7 millions, soit 900 000 € de plus que l'année passée.

Donc, aujourd'hui, trier, ce n'est pas un slogan « écolo », c'est un devoir pour chacun de nous.

Alors une fois de plus, je vais faire appel au civisme de chacun... mais en plus, nous allons mettre en place un système* qui fera que la TEOM payée par les mauvais trieurs sera beaucoup plus élevée que celle payée par les bons trieurs.

Pour notre part, nous allons poursuivre notre politique d'aide à la réduction des déchets en collectant les produits fermentescibles en centre-ville, là où il n'est pas possible d'avoir des composteurs individuels.

Grâce au civisme de la majorité d'entre vous, en 8 ans, nous avons diminué la production annuelle de déchets de 5 500 tonnes.

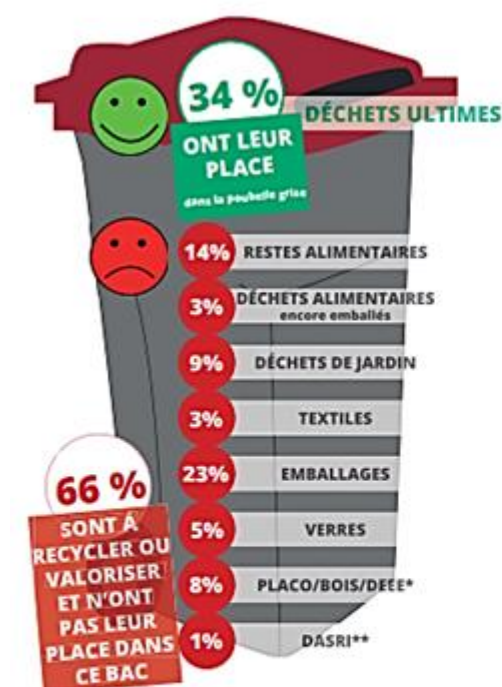
Si les derniers irréductibles voulaient bien se mettre à trier, ces 5 500 tonnes, nous pourrions les gagner en 1 an au lieu de 8.

Jean Pierre MOMCILOVIC

* La déchetterie mobile, qu'on appelle **la Tritou**, fait le tour des communes abonnées à ce service. Elle vient à Meaulne-Vitray 3 fois par an ; en 2023, elle stationnera **place de l'Aumance du 2 au 4 mars, du 21 au 23 août, et du 23 au 25 novembre 2023**

* Ce système de TEOM (Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères) serait bien sûr une « tarification incitative », c'est-à-dire qu'on payerait en fonction de sa production de déchets.

En effet, les contrôles effectués régulièrement par le SICTOM sur nos poubelles montrent qu'encore trop de personnes ne trient pas correctement leurs déchets :



* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
** DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

ÉVOLUTION IDÉALE DE NOTRE POUBELLE

Selon la photographie de notre poubelle ordures ménagères, **seulement 34 %** des déchets sont jetés dans la bonne poubelle, aussi 66 % de déchets pourraient être recyclés ou valorisés. La totalité des ces déchets représente **220 kilos par an et par habitant**, et sont enfouis au centre de traitement de Maillet.

220 kg/hab d'ordures ménagères = **40** €/hab pour le traitement et l'enfouissement d'ordures ménagères

Si l'on respecte les consignes de tri et que l'on jette les déchets dans les bonnes poubelles et/ou en déchetterie, on pourrait descendre à **75 kilos par an et par habitant**.

75 kg/hab d'ordures ménagères = **14** €/hab pour le traitement et l'enfouissement d'ordures ménagères
(base prix 2023)

ÉVOLUTION des coûts de traitement et de la TGAP (Taxe générale sur les Activités Polluantes)

2021 = 108.20 €/tonne enfouie
2023 = 181.50 €/tonne enfouie

Il devient donc urgent de faire attention à la poubelle dans laquelle on dépose un déchet.



SICTOM Région Montluçonnaise - Rue du Terrier - 03410 DOMERAT - 04 70 64 23 80 - www.sictomrm.com

Rappel : le tri des recyclables

Ce qui doit être mis dans le bac jaune diffère d'un SICTOM à l'autre ; le nôtre accepte tous les emballages et tous les papiers !

Non, les oreillers ne sont pas des emballages ménagers, les câbles, les gaines électriques, les ordures ménagères, les jouets d'enfants et les radiateurs non plus !!! Ni les essuie-tout et lingettes, masques, déchets de salle de bain (coton tige, serviettes hygiéniques, couches), restes alimentaires, verre, vêtements...

RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL



**100% DES EMBALLAGES
ET DES PAPIERS
SE TRIENT**



**En vrac,
sans sac**

LOCATION SALLES DES FÊTES

Notre commune possède deux salles des fêtes, une à Vitray (d'environ 40 places) et une à Meaulne (d'environ 150 places).

Pour réserver, vous devez téléphoner au secrétariat de la mairie correspondant à la salle : Meaulne 04.70.06.95.34 / Vitray 04.70.06.96.08

Les remises des clefs et l'état des lieux d'entrée s'effectuent la veille à 13H45, l'état des lieux de sortie et la restitution des clés s'effectuent le lendemain à 9H00, sauf pour les vins d'honneur.

Tarifs de location

TARIFS MEAULNE	Vin d'honneur	1 Journée	Journée supplémentaire
PARTICULIERS	40 €	90 €	40 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS HORS COMMUNE	50 €	130 €	70 €
ENTREPRISES COMMERCIALES		180 €	180 €

Pour toute réservation vous devrez fournir :

- Un chèque de réservation de 50 € qui sera conservé en cas de désistement moins de 15 jours avant la date retenue.
- Un chèque de caution de 500 €
- Une attestation d'assurance

TARIFS VITRAY	Réunion - vin d'honneur	Location pour 1 journée	Manifestations diverses	Journée supplémentaire
Administrés	45 €	50 €	96 €	40 €
Autres usagers	45 €	70 €	132 €	50 €

La location du parc attenant à la salle peut s'effectuer seule et s'élève à 40 € la journée.

Pour toute réservation, un chèque de caution d'un montant de 160 € sera demandé, ainsi qu'une attestation d'assurance.

MAISONS DÉCORÉES

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune reconduit le concours des maisons décorées. Les décors non énergivores seront privilégiés.



Merci de vous inscrire en complétant le bulletin ci-dessous et en le retournant à la mairie ou en le renvoyant par mail à mairie.meaulne@orange.fr avant le 27 décembre.

Passage du jury le 28 ou 29 décembre en journée.

Mme / M.

Adresse

Souhaite(nt) s'inscrire au concours des maisons décorées.

le / /

Signature:

REPAS DES AÎNÉS

En raison du contexte sanitaire, trois repas des aînés ont été organisés par la municipalité cette année.

Le repas de fin d'année prévu le 27 novembre 2021 ayant été reporté, il a eu lieu le 2 avril 2022, 58 participants étaient heureux de se retrouver. Le repas champêtre a eu lieu le 23 juillet dans le parc de Vitray, 74 personnes y participaient.

Le 26 novembre dernier, 72 convives se sont réunis à la salle Alain Fournier pour le repas de fin d'année. Le déjeuner préparé et servi par le restaurant Au Cœur de Meaulne, comme d'habitude pour le repas des aînés d'hiver, fût très apprécié. David Kasmareck et son cousin surent faire danser au son de leurs accordéons et synthétiseur bon nombre de convives.

Ces aînés se retrouveront probablement en juillet pour le repas champêtre offert par la mairie dans le parc de la mairie de Vitray.



Un grand merci aux bénévoles qui ont participé à l'installation des barnums (Meaulne Animations) et des tables, à la préparation de la vaisselle et à la décoration, ainsi qu'à Vitray Festivités et Vivre Ensemble à Meaulne pour le prêt de matériel.

INFOS PRATIQUES :

Mairie de Meaulne : 2, place de la Mairie
Tél : 04 70 06 95 34

Fax : 04 70 06 91 29

Mail : mairie.meaulne@orange.fr

Site web : <http://www.meaulne.fr>

Accueil du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 15h à 18h (vendredi en réflexion)

Permanence d'un élu (maire ou adjoint) sur rendez-vous le premier samedi du mois de 11h à 12h

Location de la salle Alain Fournier : renseignements sur le site de la commune puis s'adresser à la mairie

Ecole maternelle - Ecole primaire :

9, place de l'Église - 14, place de la Mairie

Tél : 04 70 06 98 75 - Tél : 04 70 06 92 12

Mail : ecole.meaulne.03@ac-clermont.fr

Garderie en période scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h-9h et 16h30-18h30 pour les enfants

scolarisés à Meaulne – Tél : 04 70 04 33 56

Centre Social : 7, chemin de Dagouret

Tél : 04 70 06 95 21

Mail : accueil.csr.meaulne@gmail.com

Site web : <http://meaulne.centres-sociaux.fr>

Bibliothèque : École primaire

Ouverture les 1^{er} et 3^{ème} mercredis après-midi du mois (horaires à définir)

Responsable : nom à venir

Déchèterie de Vallon-en-Sully :

La Montgarnie – Tél 04 43 89 00 07

SICTOM Région Montluçonnaise :

rue du Terrier, Domérat

Tel 04 70 64 23 80 – 04 70 64 10 38

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h (hiver) / 8h (été) - 12h et 13h30 - 17h (hiver) / 18h (été) ; fermeture lundi et jeudi

Ramassage des ordures ménagères et des recyclables (poubelle couvercle jaune) : Lundi matin pour Meaulne et pour Vitray

Mairie de Vitray : 204, rue du Bourg, Vitray
Tel : 04 70 06 96 08

Ouverture : lundis et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h à 15h30,

et un vendredi sur 2 (semaines impaires) de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Permanence de la maire déléguée : sur rendez-vous

Mail : mairie-vitray@wanadoo.fr

Location de la salle des fêtes : s'adresser à la mairie

Médecins : Mme Laure GOZARD et M. Andy HUGONNIER

15, rue des Dames – Tél : 04 70 06 95 73

Médecin de garde : 04 70 48 57 87

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4, route de Hérisson – Tél : 04 70 07 22 57

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

Infirmières : Mlle Mélanie VENUAT et Mme Isabelle TAVERNE

15, rue des Dames – Tél : 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris – Tél : 04 70 06 96 45

Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

Pharmacie de garde : 39 15

Kinésithérapeute: M. Szymon BARANSKI

3, place de la Fontaine

Tél : 06 61 01 03 37 - Sur rendez-vous

L'agence postale communale :

10, place de la Mairie – Tél : 04 70 08 66 72

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h

Mercredi et samedi 10h-12h

Courrier relevé à 12h (samedi à 10h)

Gîte de groupe municipal (15 pers.) :

rue du docteur Conquet – ouvert toute l'année, 3 chambres, cuisine équipée, douches, cour fermée. Photos et tarifs sur le site de la commune. Réservations par tél : 04 70 06 91 13 ou par mail : gitemeaulne@orange